

► Informations générales

Cours

Sigle et section PSY7422 – H1

Titre long Psychopharmacologie clinique

Nombre de crédits 3

Trimestre et année Hiver 2024

Horaire Lundi 12h30 à 15h30

Mode de formation Présentiel

Local À voir dans le Centre étudiant

Description courte et préalables Principes de base de neuroanatomie et de neurochimie. Principales classes d'agents pharmacologiques utilisées en psychiatrie en fonction des syndromes cliniques. Mécanismes d'action, effets secondaires et interactions. Médication et intervention psychosociale. Enjeux cliniques et éthiques. Collaboration interprofessionnelle.

Enseignant(e)

Nom et titre Pierre-Olivier Gaudreault, PhD

Coordonnées pierre-olivier.gaudreault@umontreal.ca

Disponibilités Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom À déterminer

Coordonnées À déterminer

Disponibilités Sur rendez-vous

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

1. Connaître et distinguer les principales classes d'agents pharmacologiques utilisés en psychiatrie.
2. Avoir acquis une connaissance de base quant aux mécanismes d'action de ces classes d'agents pharmacologiques.
3. Comprendre les implications cliniques et éthiques du recours aux agents pharmacologiques dans le traitement de diverses problématiques en santé mentale.
4. Être capable de reconnaître les situations cliniques où une collaboration interprofessionnelle serait indiquée.

Objectifs d'apprentissage

1. Connaître les principales structures du cerveau et leurs fonctions quant aux mécanismes d'action des agents pharmacologiques.
2. Connaître les principaux neurotransmetteurs de même que les principes de base de la transmission neurochimique.
3. Connaître les principes de base de pharmacodynamique et de pharmacocinétique.
4. Connaître les effets secondaires des principaux agents pharmacologiques de même que leur gestion.
5. Être capable d'identifier les manifestations cliniques associées à la prise ou à l'interruption de la prise d'agents pharmacologiques.
6. Comprendre les enjeux du traitement psychopharmacologique de la toxicomanie et de la polytoxicomanie.
7. Connaître diverses interactions possibles entre les agents pharmacologiques, et entre les drogues illicites et les agents pharmacologiques.
8. Comprendre les enjeux éthiques reliés à la prise d'agents pharmacologiques.
9. Discuter de certains thèmes actuels en psychopharmacologie et en psychiatrie en prendre conscience des impacts.

Compétences développées

1. Connaissances théoriques et pratiques en lien avec la médication psychiatrique
2. L'intégration des connaissances pharmacologiques dans l'intervention psychologique
3. Esprit critique

► Méthode d'enseignement

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés magistraux,
- Lecture de textes suggérés,
- Matériel présenté sur Studium et explications supplémentaires sur le Forum,
- Discussions en classe.

Utilisation des technologies en classe

- Les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants désirant effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent préalablement obtenir l'autorisation de l'enseignant.

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Tout sur le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

► **Calendrier**

Séances et dates	Contenus	Activités
Cours 1 13 Janvier 2025	Présentation du cours - Mini-Histoire de la psychopharmacologie - Retour sur la signalisation chimique	Cours Magistral
Cours 2 20 Janvier 2025	Principes de psychopharmacologie	Cours Magistral
Cours 3 27 Janvier 2025	Principaux Neurotransmetteurs	Cours Magistral
Cours 4 3 Février 2025	Principaux Neurotransmetteurs (2)	Cours Magistral
Cours 5 10 Février 2025	Drogues, Abus de substance et Dépendance **Remise du plan de travail (max 16h00)	Cours Magistral
Cours 6 17 Février 2025	Anxiété et Traumas	Cours Magistral
24 Février 2025	Examen Intra	En Ligne
3 Mars 2025	Période d'activités libres	
Cours 7 10 Mars 2025	Troubles Affectifs	Cours Magistral
Cours 8 17 Mars 2025	Troubles Affectifs (2)	Cours Magistral
Cours 9 24 Mars 2025	Trouble Déficitaire de l'attention (TDA/H)	Cours Magistral
Cours 10 31 Mars 2025	Les Psychédéliques **Remise de l’Affiche / Brochure (max 16h00)	Cours Magistral
Cours 11 7 Avril 2025	Sommeil et Hypnotiques	Cours Magistral
14 Avril 2025	Examen Final	En Ligne

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation	Date de remise	Pondération
Examen en ligne	Examen Intra (non cumulatif) Portera sur la matière vue en classe : <ul style="list-style-type: none"> - Notes de cours, - Explications du professeur, - Discussions sur le forum, <u>Cours #1 à #6</u>	24 Février 2025	35%
Examen en ligne	Examen Final (non cumulatif) Portera sur la matière vue en classe : <ul style="list-style-type: none"> - Notes de cours, - Explications du professeur, - Discussions sur le forum, <u>Cours #7 à #11</u>	14 Avril 2025	35%
Remise de travail en ligne	Remise du Plan de travail et Acceptation du sujet (en ligne) <u>Un document explicatif sera fourni sur Studium</u>	10 Février 2025	2%
Remise de travail en ligne	Remise de l’Affiche/Brochure (en ligne) <u>Un document explicatif sera fourni sur Studium</u>	31 Mars 2025	18%
Présence et Participation en classe	Ces points seront attribués ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - 5 points pour la présence (absences doivent être validées avec l’enseignant) - 5 points pour une intervention préparée en lien avec votre expertise, vos intérêts ou vos expériences cliniques. <u>Un document explicatif sera fourni sur Studium</u>	Chaque classe	10%

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux	- En ligne
--------------------------	------------

▶ Ressources

Ressources bibliographiques

Manuel (Recommandé) - Aucun

Ressources complémentaires

Documents Une liste de références sera disponible sur Studium

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à un examen La personne étudiante qui s'absente à un examen/quiz doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro.

Si le motif est jugé valable, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3% de la note maximale possible par jour de calendrier. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est de 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de plus de cinq jours de calendrier entraîne une note de zéro (0) pour le travail.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé.es à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées.

Seuil de réussite exigé **Barème littéral** : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Plan de cours

Dates importantes

Modification de l'inscription 2025-01-23

Date limite d'abandon 2025-03-14

Évaluation de l'enseignement Vous recevrez un courriel à cet effet avant l'examen final. Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Mesures

d'accommodement

- **SESH (accorder des accommodements)** : <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/rendez-vous-personne-situation-handicap>
- **SAFIRE (gestion des examens)** : <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SESH, il est de la responsabilité de la personne étudiante de faire sa demande pour l'application des accommodements pour les examens auprès du SAFIRE. Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE.** Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives. Tout retard entraînera le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est alors responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Plan de cours

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca/services>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Tout sur le plagiat <http://integrite.umontreal.ca/>

Respect

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

Bureau du respect de la personne <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Plan de cours

Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

Standardisation des notes au premier cycle

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne finale de groupe doit se situer entre 65% (2,30 ou C+) et 79% (3,65 ou B+) inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué. Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause.

Barème Succès ou Échec (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.